

Décision n° 98-365 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 27 mai 1998 relative au changement de la dénomination sociale de la société NETCO en 9 TELECOM RESEAU

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment les articles L. 33-1 et L. 34-1 ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 1997 autorisant la société NETCO à établir et à exploiter un réseau de télécommunications ouvert au public et à fournir un service téléphonique au public ;

Vu la demande présentée par 9 TELECOM, en date du 23 avril 1998, pour le compte de sa filiale 9 TELECOM RESEAU anciennement dénommée NETCO,

Après en avoir délibéré le 27 mai 1998,

DECIDE :

Art. 1 – Sont approuvés :

- le rapport d'instruction relatif au changement de dénomination sociale de la société NETCO ;
- le projet d'arrêté associé.

Art. 2 – Le président de l'Autorité est chargé de transmettre au Secrétaire d'Etat à l'industrie le rapport d'instruction et le projet d'arrêté annexés à la présente décision.

Fait à Paris, le 27 mai 1998,

Le Président,

Jean-Michel Hubert